

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Oyem : près de 300 kg de chanvre indien incinérés

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

LA Cour d'appel judiciaire d'Oyem et le Parquet général près ladite Cour ont procédé, le 10 mars dernier, à l'incinération d'un important stock de chanvre indien, estimé à plus de 300 kilogrammes. En présence du premier président de la Cour d'appel d'Oyem, Ponce-Hugues Ndzanga, l'avocat général et le greffier en chef près ladite Cour, respectivement François Engonga-Ondo et Simone Alene. Ainsi que des Officiers de police judiciaires (OPJ) de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad). Il s'agit au total de 27 ballots de cannabis, contenus dans 8 sacs de farine, qui ont été jetés au feu. Selon le procureur général près de la Cour d'appel d'Oyem, Rufin Dikoumba, cette opération de destruction publique de l'herbe sèche " fait suite à plusieurs décisions de justice. Ce stock de chanvre indien appartenait à un narcotraffiquant nommé Abra-

ham Mve-Ndong, âgé de 33 ans. Celui-ci avait été interpellé par les gendarmes de Meyo-Kyè (Bitam), au cours d'un contrôle de routine, le 10 novembre 2020, au volant d'un véhicule de type Mitsubishi L 200, rempli de sacs de cannabis. Présenté devant un juge instruction, le trentenaire a été inculpé pour détention et transport illégal de chanvre indien, " un délit prévu et puni par l'article 208 du Code pénal ", a précisé le procureur général. Le mis en cause a comparu devant le tribunal correctionnel au cours de l'audience du 15 janvier 2021. Dans son délibéré du 29 du même mois, le tribunal de céans a reconnu Abraham Mve-Ndong coupable de ces deux chefs d'accusation. En répression, le prévenu a écopé de 5 ans d'emprisonnement, dont 4 avec sursis et 1 million 500 mille francs d'amende. Le tribunal a également prononcé la suspension du permis de conduire du prévenu, pour une durée de 5 ans, à compter de l'expiration de sa peine d'emprisonnement.



Un instantané de l'opération de destruction des stupéfiants.

Okolassi : le promoteur Geed'Afrik porté disparu

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

CINQ ans déjà qu'une soixantaine d'agents de l'Asecna broient du noir devant un projet immobilier pour lequel l'entreprise Geed'Afrik, le promoteur, a encaissé plus de 50 millions de francs de la part de ses clients, pour la construction de maisons à usage d'habitation. Mais jusqu'alors, rien n'est fait. Le site a plutôt été rétrocédé à un opérateur de téléphonie mobile. Les agents de l'Asecna, las d'attendre, avaient décidé d'entamer des travaux sur le site. Mais ils ont vu leurs travailleurs interpellés par la brigade de gendarmerie de Ntoum, tandis que le promoteur Geed'Afrik répond aux abonnés absents depuis trois ans, ont expliqué les victimes, rencontrés sur le site, visiblement à bout de nerfs. Aussi en appellent-ils à l'arbitrage du ministère de l'Habitat. En 2016, le site d'Okolassi aurait été attribué aux agents de l'Asecna par l'État. À cette époque, profitant du projet de construction des 5 000 logements initié par le chef de l'État, Geed'Afrik, une soi-disante entreprise d'un compatriote sulfureux qui se faisait passer pour un opérateur im-

mobilier s'engouffre et réussit à flouer plusieurs administrations désireuses de répondre à la demande de logements de leurs agents. L'Asecna fait partie de ses victimes. C'est ainsi qu'après la rencontre entre les parties, les agents ont chacun déboursé la somme de 1 million à l'opérateur. Soit plus de 60 millions encaissés, pour les réservations. " Il nous a même délivré des documents, notamment des plans de villa, de situation, de cession et de bornage. Tous ces documents sont à l'ANUTTC ", précise l'une des victimes. " L'opérateur a disparu, avant de réapparaître un an plus tard, pour nous dire qu'il a été lâché par la banque avec laquelle il était en partenariat. Tout en nous rassurant qu'il a signé un nouveau contrat, avec une nouvelle institution, et que nous devons faire montre de patience. Nous l'avons largement été. Sauf qu'il disparaîtra à nouveau. Nous sommes restés dans le désarroi pendant trois ans, sans nouvelle de lui. Tous ses contacts étaient indisponibles. Même le siège sis à Damas, était fermé. C'est alors qu'on va entamer des démarches avec les agents du ministère de l'Habitat, pour savoir où nous en sommes, vu que ce sont eux qui nous ont proposé l'opérateur. Mais sans



Le site du projet immobilier d'Okolassi dont le promoteur Geed'Afrik est porté disparu. Aussi, les agents de l'Asecna réclament-ils leurs maisons.

succès. Nous avons alors décidé d'investir sur le site, en prenant chacun nos parcelles et entamer les travaux. À ce moment un opérateur de téléphonie mobile débarque et fait savoir qu'il a acquis le site avec Geed'Afrik. D'où notre surprise ", explique une autre victime désabusée. Et de poursuivre : " Pendant que nous entamons des travaux, nos travailleurs ont été arrêtés par la brigade de gendarmerie de Ntoum, saisie par la direction provinciale de l'Habitat de cette localité, pour destruction des bornes. Une attitude que nous ne comprenons pas de la part de ce cadre, qui n'est en rien concerné par ce problème ", dénonce le collectif des agents de l'Asecna, qui a saisi la justice.

Le clin d'œil de Lybek

